Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

N° Spécial **20 Décembre 2018**

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDPP du 20 Décembre 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	Page
N° 2018-191	07.12.2018	Arrêté fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la protection des populations des Hauts-de-Seine.	3

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté n° 2018-191 du 7 décembre 2018 fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la protection des populations des Hauts-de-seine

Le directeur départemental de la protection des populations des Hauts-de-seine ,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°2018-89 du 1er juin 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la protection des populations des Hauts-de-seine

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 6 décembre 2018,

Arrête :

Article 1er

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique susvisé, les organisations syndicales suivantes :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT	2	2
SOLIDAIRES	1	1
CGT	1	1

Article 2

Les organisations syndicales ci-dessus énumérées disposent d'un délai de trente jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants. Ce délai expire le *7 janvier 2019.*

Article 3

L'arrêté n°2014-134 du 5 décembre 2014 fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la protection des populations des Hauts-de-seine est abrogé.

Fait à Nanterre, le 7 décembre 2018.

Le directeur départemental,

Patrick DROUET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/